



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

courrier

Question écrite n° 30927

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur la distribution du courrier. A échéance 2007, l'objectif est d'atteindre 85 % de J + 1. Or, à l'heure actuelle, pour ce qui concerne le département de la Lozère, on assiste à des phénomènes ponctuels mais récurrents de dégradation de la distribution du fait du non-remplacement systématique des facteurs en cas d'absence. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le contrat de performances et de convergences signé entre La Poste et l'État fixe notamment les objectifs de qualité de service pour la période 2003-2007. L'État et La Poste sont conscients qu'un gros effort d'investissement et de réorganisation est nécessaire pour que l'outil industriel de La Poste atteigne le niveau de performance nécessaire à la distribution de 85 % du courrier urgent le lendemain. La Poste a placé le service universel postal au coeur de ses missions de service public et est déterminée à assurer cette mission dans les meilleures conditions. Avec 70 000 tournées quotidiennes, La Poste assure la distribution du courrier, six jours sur sept, sur l'ensemble du territoire avec un prix unique du timbre. Afin de garantir un niveau de qualité de service compatible avec les attentes de ses clients, La Poste a conduit un certain nombre d'innovations en matière de distribution du courrier centrées notamment sur la mise en oeuvre d'une régulation renforcée de la distribution et sur des actions spécifiques visant à réduire le nombre de fausses directions. Les règlements intérieurs validés pour chacun des bureaux de poste intègrent un dimensionnement des moyens de remplacement qui doit permettre de faire face à toutes les absences prévisibles. La quantification de ces moyens tient compte de l'observation du taux journalier des absences limitant ainsi leur impact. En ce qui concerne plus particulièrement la distribution du courrier dans le département de la Lozère, les dysfonctionnements constatés en 2003 étaient essentiellement dus aux difficultés d'assurer localement le remplacement ponctuel d'un agent dont l'absence était imprévue. Il est ainsi arrivé, de manière exceptionnelle, que des tournées de facteurs n'aient pu être assurées. Le Gouvernement demande à La Poste une attention particulière pour éviter, à l'avenir, que ces dysfonctionnements ne se reproduisent.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30927

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9753

Réponse publiée le : 18 mai 2004, page 3684